

**Celui qui ne trouve pas de place à
Mina n'est pas obligé de s'installer
sur le trottoir ni de continuer à
circuler à bord de son véhicule**

من لم يجد مكانًا في منى لا يلزمه الجلوس على الأرصفة أو

الدوران بسيارته

« باللغة الفرنسية »

Cheikh Muhammad ibn Salih al-Outhaymine

محمد بن صالح العثيمين

Traduction: IslamQa

Coordination: Le site Islamhouse

ترجمة: موقع الإسلام سؤال وجواب

تنسيق: موقع islamhouse

2012 - 1433

IslamHouse.com



Celui qui ne trouve pas de place à Mina n'est pas obligé de s'installer sur le trottoir ni de continuer à circuler à bord de son véhicule

Certains pèlerins résident en dehors de Mina sans s'être donné la peine de chercher une place à l'intérieur de cette localité. Si on se rend là à une heure ou deux heures du matin, on reste à bord de son véhicule jusqu'à l'aube..Peut on considérer qu'un tel pèlerin a passé la nuit à Mina?

Louanges à Allah

Passer à Mina les 11e et 12e nuits de Dhoul Hidjdja est une obligation pour tout pèlerin selon l'avis le mieux argumenté. Le caractère obligatoire du rite s'atteste dans le fait que quand Abbas voulut se rendre à La Mecque pour s'occuper de l'approvisionnement en eau des pèlerins, le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) lui accorda une dispense . Selon les ulémas, l'emploi du terme 'dispense' signifie que l'acte était en principe obligatoire. Autrement , on aurait pas besoin d'une dispense. Le pèlerin doit chercher une place à l'intérieur de Mina avant même de se rendre à Mouzdalifah. S'il n'y trouve pas une place , qu'il s'installe à Mouzdalifah et reste là. Car il n'est pas tenu d'aller circuler dans Mina à bord de son véhicule pendant la majeure partie de la nuit ni d'aller s'installer sur le trottoir entre les véhicules, ce qui peut l'exposer à un danger. Nous disons : si le pèlerin ne trouve pas de place à Mina, qu'il s'installe à Mouzdalifah dans les tentes situées à l'extrême limite du site. Il n'aura aucun acte (expiatoire) à faire, étant donné qu'il a cherché



sans trouver une place. En effet, Allah Très haut n'impose à personne ce qui dépasse sa capacité.».